

Image not found or type unknown



Gros travaux énergétique

Par **Lucien27**, le **01/01/2021** à **19:08**

Notre bailleur effectue des gros travaux énergétique dans nos logements à la fin des travaux il nous augmente le loyer et veut nous faire payé ces travaux 65 euros par mois sur 15 ans en a t il le droit merci

Par **Marck.ESP**, le **02/01/2021** à **15:36**

BONJOUR... Formules de politesse requises sur ce site...

Un propriétaire peut augmenter le loyer après travaux, **dans certains cas...** et un avenant doit préciser le montant de la majoration applicable après l'achèvement des travaux.

je vous engage à contacter l'ADIL de votre secteur.

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>